

Président : M. Patrick TAUPENOT.

Présents : M. Daniel GELIN, Mme Isabelle DUSSAUGE-BOUHAMIDI, M. Werner PFAU, Mme Sylvie CALAUDI, M. Jean-Luc DUCROUX, Mme Elodie HEREAU, M. Thomas FILIATRE, Mme Bernadette AUBLANC, Mme Annick JAKUES et M. Bruno MARIZY.

Secrétaire de séance : M. Thomas FILIATRE

Ordre du jour :

- Recrutement de jeunes saisonniers - Aide du Département 71
- Matériel informatique
- PLUI
- Aménagement secteur La Charme
- Questions et informations diverses

Le Maire propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Recrutement d'un contractuel de remplacement

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce point supplémentaire.

I. RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL DE REMPLACEMENT :

Le Maire indique, que compte tenu du départ de Baptiste VRHOVSEK, de la charge de travail actuelle et de l'arrêt de travail à venir de notre cantonnier pour raison médicale, il convient de recruter un agent contractuel de remplacement.

Il indique avoir reçu un candidat pour le poste à raison 16 heures de travail hebdomadaire.

Le recrutement de ce candidat se fera, dans un premier temps, pour la période du 17 mai au 30 juin 2021, sur la base d'un agent de catégorie C, Indice brut 354, indice majoré 332.

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

II. RECRUTEMENT DE JEUNES SAISONNIERS – AIDE DU DEPARTEMENT 71 :

Le Maire indique que le Département de Saône-et-Loire accompagne les communes qui recrutent des jeunes de 18 à 30 ans pendant la période estivale 2021 (juillet et août), en contrat pour un mois.

Une subvention départementale est attribuée à toutes les communes de Saône-et-Loire qui embauchent des jeunes de 18 à 30 ans, pendant cette période.

En contrepartie du recrutement de ces jeunes par la commune, le Département verse une subvention d'investissement visant à financer des dépenses d'investissement de la commune, à concurrence des dépenses de fonctionnement réalisées pour le recrutement sur 1 mois du ou des jeunes (pour 1 recrutement : dépense d'investissement à justifier 3 125 € pour une aide départementale de 2 500 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

AUTORISE le Maire à présenter une demande de subvention, pour le recrutement de 2 jeunes saisonniers pour la période de juillet et août 2021 (1 par mois) auprès du Conseil Départemental de Saône-et-Loire dans le cadre du plan de soutien jeunes 71 pour l'été 2021,

AUTORISE le maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement

saisonnier d'activité pour une période de 2 mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) allant du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2021 inclus.

III. MATERIEL INFORMATIQUE :

La mairie a besoin de modifier son système informatique pour faciliter le fonctionnement. Le conseil municipal propose de faire appel à l'informaticien de la communauté de communes pour faire un état des lieux de notre système et nous donner un avis sur ce que propose notre prestataire.

IV. PLUI :

Les communes de la communauté de communes sont amenées à se prononcer sur le transfert de la compétence PLU à la communauté de communes du Clunisois avant le 1^{er} juillet 2021.

Si moins de 25% des communes membres, représentant moins de 20% de la population de la communauté s'opposent à ce transfert, alors la compétence sera automatiquement acquise par la communauté de communes du Clunisois.

Le conseil municipal se laisse le temps de la réflexion et délibèrera sur ce point lors du prochain conseil municipal.

V. AMENAGEMENT SECTEUR LA CHARME :

Un projet de marquage au sol dans le secteur de la Charme est présenté au conseil municipal. Il s'agit d'optimiser au mieux le stationnement des véhicules. 6 places pourraient être matérialisées. Les habitants seront consultés.

Le conseil municipal approuve ce projet.

VI. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

L'organisation des élections se met en place au sein du conseil municipal pour permettre l'ouverture des 2 bureaux de vote nécessaires (élections départementales et élections régionales).

M. Werner PFAU est désigné représentant de la commune pour le Pays d'Art et d'Histoire entre Cluny et Tournus.

L'ADEME propose un Webinaire sur le vélo dans les territoires le 7 mai 2021 entre 10h et 12h.

L'assemblée générale de la CUMA de l'Abbaye aura lieu le 21 mai 2021 à 9h. M. Daniel GELIN représentera la commune.

Lundi 10 mai à 14h à Château, ouverture des plis de l'appel d'offre pour les travaux de voirie 2021 dans le cadre du groupement de commande.

Présentation de l'arceau vélo par la communauté de communes du Clunisois, jeudi 6 mai 2021 à 17h30 quai de la gare à Cluny.

L'expertise du tilleul aura lieu jeudi 6 mai 2021 à 9h par un expert ONF.

Une réunion avec les associations de la commune aura lieu jeudi 6 mai à 20h.

Les plaques et fleurs ont été volées dans le cimetière.

Un rendez-vous est pris avec l'Etablissement Public Foncier lundi 17 mai à 13h30 en mairie.

La commune souhaite pourquoi pas se doter d'un défibrillateur, mais doit se renseigner par avance sur le coût d'achat et d'entretien.

Une nouvelle corvée pour le jardin derrière le poids public aura lieu samedi 29 mai 2021 matin.

Sur proposition d'un élu, le conseil municipal accepte à l'avenir de mettre en place un marché de producteurs dans la grange communale. Les modalités restent à définir.

Le terrain, vers la carrière, mis à disposition depuis de nombreuses années à M. Michon sera rendu à la commune au cours de cette année. Ce terrain pourrait être un lieu de maraichage. Le conseil municipal accepte cette proposition.

Il convient de recenser les autres terrains similaires sur notre territoire.

Le combiné téléphonique de la mairie était défectueux (communications de mauvaise qualité, régulièrement hachées ou coupées). Le Maire a passé une commande pour un nouveau téléphone GIGASET Duo sur le site internet d'ORANGE au prix de 30,00 €TTC. Pour valider cette commande, il a procédé à son règlement en ligne avec sa CB personnelle.

Après délibération, le conseil municipal autorise le remboursement au Maire de la somme engagée pour cet achat.

Séance levée à 23h15